

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 janvier 2023

OBJET	RAPPORTEUR	DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2022	M. Le Maire	Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés : - APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2022.
Décisions du Maire	M. Le Maire	Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions intervenues depuis le 8 décembre 2022 : - Décision n°2022/47 du 8 décembre 2022 : Décision portant exercice du droit de préemption urbain sur un bien cadastré BX n°411, sis 66 rue du Général Leclerc - Décision n°2022/48 du 13 décembre 2022 : Décision portant révision des Tarifs Communaux applicables au 01/01/2023 - Décision n°2022/49 du 13 décembre 2022 : Décision portant signature de l'avenant n°3 du marché n°2019/04/11 relatif à la révision du PLU
Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2023	Christine KLOECKNER	Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés : - PREND ACTE de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB, - ADOpte le Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 portant sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure des ressources humaines et la gestion de la dette, annexé à la délibération, - CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment la signature de tout document y afférent, ainsi que sa transmission au représentant de l'Etat.
Autorisation donnée au Maire pour lancer un marché relatif à l'exploitation des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux	M. Le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : - AUTORISE Monsieur le Maire à préparer, lancer, attribuer et exécuter le marché ayant pour objet l'exploitation des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux, - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Avenant n°1 à la convention Transport CCAC	M. Le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : - APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de coopération entre la CCAC et la Commune de Lamorlaye relative au financement des services de transport collectif du réseau la Navette et du transport des collégiens, - AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de coopération entre la CCAC et la Commune de Lamorlaye relative au financement des services de transport collectif du réseau la Navette et du transport des collégiens.
Suppression de l'exonération de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties, dans le cadre de travaux d'économie d'énergie	Christine KLOECKNER	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : - SUPPRIME l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties dans le cadre de travaux d'économie d'énergie à compter du 1^{er} janvier 2024.
Classement des parcelles cadastrées section A n°57, section E n°209 et 210, section BY n° 357 et 359 dans le domaine public communal	M. Le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : - PROCEDE au classement dans le domaine public communal des parcelles cadastrées section A n° 57, section E n° 209 et 210 et section BY n° 357 et 359, - AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et de signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce classement.
Incorporation des biens sans maître dans le domaine communal	M. Le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : - DECIDE d'incorporer lesdits biens annexés, présumés sans maître, dans le domaine communal, - PRECISE que M. le Maire constatera cette incorporation par arrêté.
Cession de la parcelle BS401 sise 34 rue Louis Barthou d'une superficie de 1 005m ²	M. Le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : - EMET un avis favorable à la construction d'une crèche collective afin de développer l'offre de mode de garde sur la commune, - AUTORISE la vente de la parcelle cadastrée BS 401, - APPROUVE la cession de la parcelle BS 401 de 1 005m² à l'OPAC pour un montant de 600 000€, - AUTORISE Monsieur Le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de ce bien dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire.

Convention territoriale globale (CTG)	Alexandre GOUJARD	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : - AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention territoriale globale qui est conclue pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025.
Contrat entre la commune et l'éco-organisme ALCOME	Valérie CARON	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : - APPROUVE le contrat-type proposé par l'éco-organisme ALCOME annexé à la présente délibération, - DIT que le soutien financier apporté par ALCOME sera calculé en application du barème national et que les recettes seront inscrites au budget 2023 et suivants, - AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat et à prendre toute mesure liée à la mise en œuvre de la présente délibération.

LAMORLAYE, le 26 janvier 2023.



Le Maire,

Nicolas MOULA